



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 1174/2022
Date de la séance du CE : 16 novembre 2022
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
N° d'affaire : 2021.WEU.27
Classification : Non classifié

Modification du 9 mars 2022 de la loi cantonale du 15 mai 2011 sur l'énergie (LCEn ; RSB 741.1) ; entrée en vigueur

Le Conseil-exécutif du canton de Berne,

vu le chiffre IV de la modification du 9 mars 2022 de la loi cantonale du 15 mai 2011 sur l'énergie (LCEn ; RSB 741.1),

arrête :

La modification de la LCEn adoptée le 9 mars 2022 par le Grand Conseil entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
- Chancellerie d'État